

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 28 février 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **28 février 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **22 février 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à M. FELICANI MME SCHWARZ à MME PLAYE
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK à M. TRANCHINA MME FOUET à M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN à MME GUENSER
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. KUHN
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°02 – DA du 28/02/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'observation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prend tous les deux ans la forme d'un volet du bilan social, rapport sur l'état de la collectivité présenté au Comité Technique.

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes vient compléter l'appréhension de cette question et rend obligatoire, suivant les termes du décret n°2015-761 du 24 juin 2015, un rapport annuel dans le cadre de la présentation du projet du budget des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants.

Cette présentation se concentre sur la politique de ressources humaines menée par le Bassin de Pompey en sa qualité d'employeur en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cette analyse des effectifs communautaires et des politiques de gestion associées en 2018 permet de mettre en avant notamment une certaine mixité du personnel (taux de féminisation de 60,17%), ainsi que la dynamique de carrière des femmes (62% des avancements de l'année 2018) et leur représentation majoritaire au sein de l'encadrement (hors encadrement de proximité). Les éléments portant sur la rémunération, la conciliation des temps personnels et professionnels et la mixité mesurée dans les filières sportive, police et technique apportent des nuances à l'égalité pleine et entière entre les femmes et les hommes.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Vu le rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes annexé,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté,

PREND ACTE du rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'ASSEMBLEE PREND ACTE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC